

Appel à projets Street Art **Réalisation d'une fresque murale sur le site des Laboratoires Éclair** **Juin 2023**

Installée à Épinay-sur-Seine pendant plus de 100 ans, la société Éclair a marqué l'Histoire du cinéma français et a participé à la fabrication et au tirage de plus de la moitié des films du XXème siècle.

Aujourd'hui propriété de la Ville d'Épinay-sur-Seine, ce site, devenu une friche industrielle au départ de la société Éclair en 2013, fait l'objet d'une reconversion en un lieu culturel et artistique, avec la volonté de l'ouvrir à tous.

Les Laboratoires Éclair, c'est un site de plus de 4 hectares situé en centre-ville, abritant des bâtiments et un espace boisé de plus de 1 hectare.

Lauréat de l'appel à projets lancé par la Ville pour la reconversion du site en friche culturelle, Soukmachines, association culturelle et spécialiste de l'urbanisme transitoire, oriente son projet « *L'Éclair* » sur :

- L'accueil d'artistes résidents avec des espaces de travail et de création afin de créer une communauté artistique sur le territoire
- Une programmation culturelle et festive avec un chapiteau, une halle d'exposition, des guinguettes, des bals...
- Un restaurant

Ce quartier culturel et créatif en devenir accueille également :

- L'Abominable, association spécialisée dans le cinéma argentique avec son projet du Navire Argo abritant une salle de projection publique, un laboratoire et des salles de formation à destination des cinéastes
- Des tournages de film, des performances artistiques, des manifestations culturelles...

Dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne friche des Laboratoires Éclair en village culturel, la Ville d'Épinay-sur-Seine souhaite accompagner artistiquement cette reconversion.

La commande

Le projet consiste à concevoir et réaliser une œuvre dans l'espace public sur le mur d'enceinte, encadrant l'entrée sur le site des Laboratoires Éclair :

- Partie gauche : surface de 45m de long et 2m de hauteur
- Partie droite : surface de 8m de long et 4m de hauteur (à noter que le mur bénéficiera d'un ravalement courant mai)
- Les photos des surfaces de réalisations sont en annexe de l'appel à projets

La thématique de cette commande s'articule autour de quatre thématiques :

- Métamorphose / Transformation
- Mouvement
- Création / Fabrication
- Lueur / Éclat

Orientée Art abstrait, l'intervention artistique devra s'inscrire dans le contexte local, historique, culturel et patrimonial en tenant compte de l'environnement immédiat. L'artiste ou le collectif est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support investi.

La fresque sera inaugurée le samedi 10 juin, ouverture officielle des Laboratoires Éclair par Soukmachines et la Ville. La réalisation de la fresque aura lieu entre le 1^{er} juin et le 9 juin 2023.

L'artiste ou le collectif s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours, et à laisser le site propre au terme de son intervention.

La Ville se tient à disposition de l'artiste ou du collectif pour faciliter cette demande et faire le lien si nécessaire avec les services concernés de la Ville.

La commande donnera lieu à la signature d'une convention entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et l'artiste ou le collectif. Celle-ci reprendra les obligations des deux parties ainsi que la cession des droits d'auteur à des fins de promotion et de communication à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

La collectivité n'a aucune obligation d'entretien et pourra faire disparaître cette dernière lorsqu'elle aura atteint un degré de détérioration la rendant illisible, inesthétique, ou si elle juge qu'elle n'est plus en adéquation avec l'identité du territoire ou en cas de travaux de réhabilitation du mur. L'artiste ou le collectif en sera alors informé au préalable.

Une facture sera demandée pour le versement de la rémunération et une autre pour les frais de restaurations et de déplacements éventuels, qui seront à déposer sur la plateforme en ligne Chorus pro.

L'artiste ou le collectif devra être muni d'une assurance le couvrant en cas d'accident ou d'accident causé à un tiers et le justifier lors du conventionnement.

Une visite préalable du site est laissée à l'appréciation de l'artiste ou du collectif.

Dossier de candidature

Merci de transmettre avant le 7 mai 2023 les éléments ci-dessous :

- CV de l'artiste ou du collectif
- Un book artistique ou tout élément graphique permettant de se projeter dans l'univers de l'artiste ou du collectif
- Une note d'intention écrite et graphique
- Une fiche technique détaillée : descriptif de la mise en œuvre technique, estimation du temps nécessaire à la réalisation du projet, fiche technique des matériaux prévus

Critères d'éligibilité

- Thématique : Métamorphose - Transformation - Mouvement - Création - Fabrication - Lueur - Éclat / Art abstrait
- La prise en compte du contexte de reconversion du site, de friche industrielle en friche culturelle
- Prise en compte de l'environnement alentour
- Prise en compte de l'univers artistique
- Prise en compte du projet d'intention (écrit et graphique)

- Prise en compte des contraintes de sécurité pour le public et l'artiste ou le collectif, de la conception à la réalisation

Communication

- Le nom de l'artiste ou du collectif sera apposé sur les supports de communication : magazine municipal, réseaux sociaux de la ville et tout autre support
- Un cartel citant le nom de l'œuvre et de l'artiste ou du collectif
- L'artiste ou le collectif s'engage à mentionner sur ses propres supports de communication le nom de son œuvre, le projet et la Ville

Conditions financières

- La rémunération de l'artiste ou du collectif est de 10 000€
- Le matériel est pris en charge par la collectivité
- Les repas du midi sont pris en charge à hauteur de 20€ max. ainsi que les déplacements, sur présentation d'un justificatif

Calendrier

- Transmission du dossier de candidature : jusqu'au 7 mai 2023
Dossier à transmettre par mail à Camille Rougeron et Léa Laulhère
- Sélection du jury : entre le 10 et 12 mai 2023
- Période de réalisation : entre le 1^{er} et le 9 juin 2023
- Présence de l'artiste ou du collectif lors du vernissage le samedi 10 juin (horaire à définir)

Renseignements

Responsable du Service Arts Visuels

camille.rougeron@epinay-sur-seine.fr / 01 49 71 99 07 / 06 34 47 80 88

Cheffe de projet des Laboratoires Éclair

lea.laulhere@epinay-sur-seine.fr / 01 79 63 69 91 / 06 15 35 24 39